

## Annonce légale

PUBLICATION 07/05/2024  
SUPPORT mesinfos.fr/lessor38

RÉFÉRENCE AL34028

### **MCPHY ENERGY**

Société anonyme au capital de 3 483 814,56 euros  
Siège social : 79 Rue Général Mangin, 38100 Grenoble  
502 205 917 R.C.S. Grenoble

### **AVIS DE CONVOCATION**

Les actionnaires de la société **McPhy Energy** (la « **Société** ») sont convoqués en Assemblée générale mixte **30 mai 2024 à 11 heures**, au Centre de congrès du World Trade Center Grenoble, 5-7 Place Robert Schuman, 38000 Grenoble (l'« **Assemblée générale** »), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

#### **Ordre du jour**

##### *Relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire*

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023
4. Imputation des pertes antérieures sur le poste « Primes d'émission »
5. Approbation de la lettre d'engagement conclue avec l'EPIC Bpifrance, agissant pour le compte de l'Etat français dans le cadre de la « Convention French Tech Souveraineté » en date du 11 décembre 2020, relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce
6. Approbation de la lettre d'engagement conclue avec EDF Pulse Holding SAS, relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce
7. Approbation du Term Sheet conclu avec l'EPIC Bpifrance, agissant pour le compte de l'Etat français dans le cadre de la « Convention French Tech Souveraineté » en date du 11 décembre 2020, et EDF Pulse Holding SAS, relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce
8. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce
9. Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre du même exercice au Président du Conseil d'administration de la Société, Monsieur Luc POYER
10. Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre du même exercice au Directeur Général de la Société, Monsieur Jean-Baptiste LUCAS
11. Approbation de la politique de rémunération des administrateurs (hors Président du Conseil d'administration) au titre de l'exercice 2024
12. Fixation du montant annuel global de la rémunération à allouer aux administrateurs (hors Président du Conseil d'administration)
13. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2024

14. Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2024
15. Renouvellement du mandat de Monsieur Luc POYER en qualité d'administrateur
16. Renouvellement du mandat de Bpifrance Investissement en qualité d'administrateur
17. Renouvellement du mandat de EDF Pulse Holding SAS en qualité d'administrateur
18. Ratification de la cooptation de Monsieur Eric Bruguière en tant que nouvel administrateur
19. Renouvellement du mandat de Monsieur Eric Bruguière en qualité d'administrateur
20. Nomination de Chart International Holdings, Inc. en tant que nouvel administrateur
21. Nomination de Monsieur Régis COMBALUZIER en tant que nouvel administrateur
22. Autorisation et délégation en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions - Fixation des modalités conformément à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce
23. Approbation du projet de transfert de la cotation des titres de la Société du marché réglementé d'Euronext Paris vers le système multilatéral de négociation organisé Euronext Growth Paris - Pouvoirs au Conseil d'administration

*Relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire*

24. Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues
25. Mise en harmonie des statuts avec les dispositions légales et réglementaires applicables et modifications rédactionnelles diverses
26. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription
27. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, sans droit préférentiel de souscription, par offre au public autre que les offres au public visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier
28. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier
29. Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce
30. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de EDF Pulse Holding SAS
31. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de l'EPIC Bpifrance, agissant pour le compte de l'Etat français dans le cadre de la « Convention French Tech Souveraineté » en date du 11 décembre 2020
32. Autorisation et/ou délégation en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de fixer, dans la limite prévue par les lois et règlements en vigueur au moment de l'émission, le prix d'émission dans les conditions fixées par l'assemblée générale
33. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription
34. Délégation de compétence à l'effet de décider l'augmentation du capital social par

incorporation de primes ou réserves

35. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société

36. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société

37. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société, ou de sociétés liées, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise

38. Fixation du montant global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations susvisées

39. Fixation du montant global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations susvisées

*Relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire*

40. Pouvoirs pour les formalités.

### **Projet de résolutions**

Le rapport du Conseil d'Administration sur ce projet de résolutions ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes auxquels se réfèrent certaines de ces résolutions pourront être consultés et téléchargés sur le site internet de la société McPhy Energy <https://mcphy-finance.com/>, rubrique « Assemblées Générales ».

Les projets de résolutions qui seront soumis au vote de l'Assemblée générale ont été publiés dans l'avis de réunion du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 22 avril 2024 (bulletin n° 49).

---

### **Participation à l'Assemblée**

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à l'Assemblée générale.

#### **1. Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée générale**

Conformément à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce, pourront participer à l'Assemblée générale, tout actionnaire qui justifiera de l'inscription en compte des actions à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à zéro heure (heure de Paris), soit **mardi 28 mai 2024 à zéro heure (heure de Paris)**.

- Pour l'actionnaire au nominatif : cette inscription est suffisante pour participer à l'Assemblée Générale.
- Pour l'actionnaire au porteur : l'inscription des actions dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité devra être constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier (le cas échéant par voie électronique), en annexe au formulaire de vote par correspondance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

#### **2. Modes de participation à l'Assemblée générale**

- Les actionnaires peuvent choisir entre l'un des modes suivants :
  - o **assister personnellement** à l'Assemblée générale ;
  - o **donner mandat** :
    - au Président de l'Assemblée générale (celui -ci émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable dans le cas contraire) ; ou
    - à la personne de leur choix dans les conditions des articles L. 225-106 et L. 22-10-39 du Code de commerce ;

## o voter par correspondance.

• La Société offre par ailleurs à ses actionnaires la possibilité de voter **par Internet sur la plateforme de vote sécurisée Votaccess**. Cette plateforme permet à chaque actionnaire, préalablement à l'Assemblée générale, de demander une carte d'admission, de transmettre ses instructions de vote, de désigner ou révoquer un mandataire dans les conditions décrites ci-dessous.

Quel que soit le mode de participation utilisé, il est recommandé aux actionnaires d'exprimer leur choix le plus tôt possible afin d'en faciliter le traitement.

### **2.1. Participation physique à l'Assemblée générale**

L'actionnaire désirant assister en personne à l'Assemblée générale peut demander une carte d'admission de la façon suivante :

#### **2.1.1. Demande de carte d'admission par voie postale**

• pour l'actionnaire au nominatif :

o se présenter le jour de l'Assemblée générale directement au guichet prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité ; ou

o demander une carte d'admission à Uptevia - Service Assemblées Générales - Cœur Défense, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 Paris la Défense Cedex (France).

• pour l'actionnaire au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte-titres qu'une carte d'admission lui soit adressée. L'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée générale et qui n'a pas reçu sa carte d'admission au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale (soit **mardi 28 mai 2024 à zéro heure (heure de Paris)**) peut y participer en étant muni d'une attestation de participation obtenue auprès de son intermédiaire habilité.

#### **2.1.2. Demande de carte d'admission par voie électronique**

• pour l'actionnaire au nominatif : faire sa demande en ligne sur la plateforme sécurisée VOTACCESS accessible via le site Planetshares (<https://planetshares.uptevia.pro.fr>)

o Le titulaire d'actions au nominatif pur devra se connecter sur le site Planetshares avec ses codes d'accès habituels ;

o Le titulaire d'actions au nominatif administré devra se connecter sur le site Planetshares en utilisant son numéro d'identifiant qui se trouve en haut et à droite de son formulaire de vote papier.

Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut contacter le 01 57 43 02 30 (depuis la France) ou le + 33 01 57 43 02 30 (depuis l'étranger).

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.

• pour l'actionnaires au porteur : se renseigner auprès de son établissement teneur de compte afin de savoir s'il est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières.

Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions McPhy Energy et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.

### **2.2. Vote par correspondance ou par procuration (par voie postale)**

L'actionnaire peut voter par correspondance ou donner pouvoir sous format papier en utilisant le formulaire unique de vote par correspondance et de vote par procuration (le « **Formulaire** »), dans les conditions suivantes :

o pour l'actionnaire au nominatif : le Formulaire sera adressé automatiquement lors de l'envoi de la brochure de convocation, sans qu'il soit nécessaire pour ces derniers d'en faire la demande .

Il devra être renvoyé dûment complété et signé à l'adresse suivante : Uptevia - Service

Assemblées Générales - Cœur Défense, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 Paris la Défense Cedex (France).

o pour l'actionnaire au porteur : le Formulaire peut être obtenu auprès de Uptevia - Service Assemblées Générales - Cœur Défense, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 Paris la Défense Cedex (France). La demande de l'actionnaire doit être adressée par lettre simple et être parvenue à Uptevia au plus tard six jours précédant l'Assemblée générale, soit le **vendredi 24 mai 2024**. Une fois complété par l'actionnaire, le Formulaire sera à retourner à l'établissement teneur de compte qui se chargera de le transmettre accompagné d'une attestation de participation à Uptevia - Assemblées Générales - 90-110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 Paris La Défense Cedex.

Le Formulaire sera également accessible sur le site Internet de la Société (<https://mcphy-finance.com/index.php/fr/> - rubrique Assemblées Générales - AGM du 30 mai 2024), au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée générale, soit le **jeudi 9 mai 2024**.

Pour être pris en compte, le Formulaire dûment complété et signé, le cas échéant par un procédé de signature électronique (et accompagné de l'attestation de participation pour les actions au porteur) devra être reçu par Uptevia, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée générale, **soit le lundi 27 mai 2024 (à 23h59)**.

La révocation d'un mandataire s'effectue dans les mêmes formes et délais que celles requises pour sa désignation.

### **2.3. Vote ou procuration par internet (VOTACCESS)**

Les actionnaires ont la possibilité de voter ou donner procuration par Internet avant l'Assemblée générale sur la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS dans les conditions décrites ci-après :

o Pour les actionnaires au nominatif :

Le titulaire d'actions au nominatif qui souhaite voter ou donner procuration par Internet accèdera au site VOTACCESS via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.uptevia.pro.fr>.

- Le titulaire d'actions au nominatif pur devra se connecter sur le site Planetshares avec ses codes d'accès habituels.

- Le titulaire d'actions au nominatif administré devra se connecter sur le site Planetshares en utilisant son numéro d'identifiant qui se trouve en haut et à droite de son formulaire de vote papier.

Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut contacter le 01 57 43 02 30 (depuis la France) ou le + 33 (0)1 57 43 02 30 (depuis l'étranger).

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, ou désigner ou révoquer un mandataire.

o Pour les actionnaires au porteur :

- **si l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres est connecté au site VOTACCESS**, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions McPhy Energy et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.

- **si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS**, conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-24 du code de commerce la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être **effectuée par voie électronique** (voir point 2.4 ci-après).

Le site VOTACCESS pour cette Assemblée générale sera ouvert à compter du **mardi 7 mai 2024 à 10 heures (heure de paris)**. La possibilité de voter, désigner ou révoquer un mandataire par internet avant l'Assemblée générale prendra fin la veille de la réunion, soit le mercredi 29 mai 2024 à 15 heures (heure de Paris).

Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'assemblée pour voter.

### **2.4. Vote par procuration (par voie électronique)**

Conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-24 du code de commerce, les actionnaires (nominatif ou au porteur) souhaitant se faire représenter lors de l'Assemblée générale peuvent notifier la désignation ou la révocation de mandataire par voie électronique selon les modalités suivantes :

o Pour l'actionnaire au nominatif (pur ou administré) : envoyer un email à l'adresse : [Paris\\_France\\_CTS\\_mandats@uptevia.com](mailto:Paris_France_CTS_mandats@uptevia.com). Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : les nom, prénom, adresse et leur identifiant Uptevia pour les actionnaires au nominatif ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom et prénom et, si possible l'adresse du mandataire désigné ou révoqué ;

o Pour l'actionnaire au porteur :

- envoyer un email à l'adresse : [Paris\\_France\\_CTS\\_mandats@uptevia.com](mailto:Paris_France_CTS_mandats@uptevia.com). Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de l'émetteur concerné, date de l'Assemblée générale, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible l'adresse du mandataire.

- demander obligatoirement à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite à l'adresse suivante : Uptevia - Service Assemblées Générales - Cœur Défense, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 Paris la Défense Cedex (France).

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée générale, soit le **mercredi 29 mai 2024 à 11 heures (heure de Paris)**.

---

Il est rappelé que, conformément aux textes en vigueur :

- les formulaires de vote ne donnant aucun sens ou exprimant une abstention ne sont pas considérés comme des votes exprimés.

- sauf instruction contraire, les procurations et les votes par correspondance reçus pour l'Assemblée générale restent valables pour toute assemblée ultérieure, sur convocation portant sur le même ordre du jour.

En outre, tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée générale. Il peut toutefois céder tout ou partie de ses actions.

Cependant, si la cession intervient avant le **mardi 28 mai 2024 à zéro heure (heure de Paris)**, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cet effet, l'intermédiaire financier habilité teneur de compte notifie la cession au mandataire de la Société (Uptevia) et lui transmet les informations nécessaires.

Aucun transfert d'actions réalisé après **mardi 28 mai 2024 à zéro heure (heure de Paris)**, quel que soit le moyen utilisé, ne sera notifié ou pris en compte, nonobstant toute convention contraire.

---

### 3. Questions écrites

Conformément aux articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de Commerce, tout actionnaire peut adresser au Conseil d'administration des questions écrites.

Ces questions doivent être adressées au siège social de la Société, à l'intention du Président du Conseil d'administration de la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique à l'adresse suivante [assemblee-generale@mcphy.com](mailto:assemblee-generale@mcphy.com) , au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit le **vendredi 24 mai 2024**. Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Une réponse commune peut être apportée à ces questions dès lors qu'elles présentent le même contenu. La réponse à une question écrite est réputée avoir été donnée dès lors

qu'elle figure sur le site Internet de la Société (<https://mcphy-finance.com/index.php/fr/> - rubrique Assemblées Générales - AGM du 30 mai 2024).

#### **4. Droit de communication des actionnaires**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des assemblées générales seront disponibles au siège social de la Société dans les délais légaux et de préférence sur rendez-vous.

Les documents et informations prévus à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce, sont publiés sur le site Internet de la Société (<https://mcphy-finance.com/index.php/fr/> - rubrique Assemblées Générales - AGM du 30 mai 2024), au plus tard à compter du vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée (soit le **jeudi 9 mai 2024**).

*Le Conseil d'administration.*



Lien de publication

[annonces.mesinfos.fr/annonce/f0178244496d9c3954f7173f2cf2158a1940a5d4](https://annonces.mesinfos.fr/annonce/f0178244496d9c3954f7173f2cf2158a1940a5d4)